

Commune de Montanaire

Rapport de la commission de gestion et des finances sur le préavis municipal no 14/2013 concernant L'arrêté d'imposition 2014

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

La commission de gestion composée de MM Yann Chammartin, Thierry Gallandat, Jean-Luc Pidoux, Pierre-Alain Portmann et Jean-Maurice David s'est réunie le lundi 9 septembre 2013 en présence de M. Claude-Alain Cornu, municipal des finances.

Ce dernier a évoqué la situation financière des premiers huit mois de la Commune de Montanaire et estime que la commune devrait pouvoir assumer ses obligations financières 2014 sans modifier les taux d'imposition.

L'arrêté d'imposition 2014 est identique à celui de 2013, soit pour les principaux taux :

- 72 % de l'impôt cantonal de base pour les impôts sur le revenu, la fortune, le bénéfice et le capital.
- 1 o/oo pour l'impôt foncier

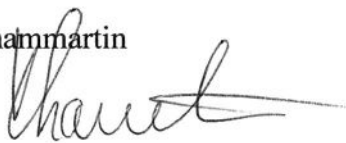
Les autres impôts prélevés sont mentionnés dans l'arrêté d'imposition joint avec le préavis municipal.

La commission de gestion vous propose :

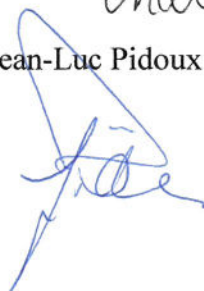
- d'accepter l'arrêté d'imposition tel que présenté.

Thierrens, le 9 septembre 2013

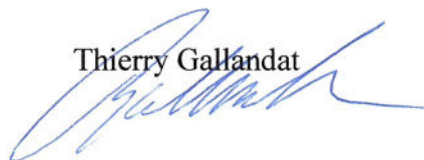
Yann Chammartin



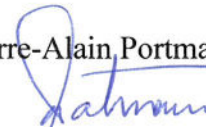
Jean-Luc Pidoux



Thierry Gallandat



Pierre-Alain Portmann



Jean-Maurice David, rapporteur

